



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 132074

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la profession de kinésithérapeute. La profession de kinésithérapeute est en danger et nombre de professionnels ou d'étudiants viennent dans ma permanence. Ils estiment que la profession doit être valorisée et reconnue. Le prix sans cesse croissant des carburants et des charges fixes de fonctionnement des cabinets accroissent un peu plus les charges fixes. Les dernières statistiques font état d'une baisse de 3 à 4 % par an des revenus depuis trois ans. Ils souhaitent une revalorisation tarifaire. D'autre part, ils souhaitent que le diplôme d'État soit protégé au regard du nombre croissant de « kinésithérapeutes » non diplômés qui exerceraient cette profession. Enfin, ils demandent à ce que les études de kinésithérapie puissent être validées par un *master*. Il lui demande donc quelles sont ses intentions pour reconnaître et valoriser la profession de kinésithérapeute.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132074

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2977

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)